

**3b1 - Plan de Zonage**  
 Echelle 1/7500

PLU. approuvé par délibération  
 du Conseil Municipal le 3 octobre 2013  
 Modification simplifiée approuvée le 15 février 2019



**LÉGENDE**

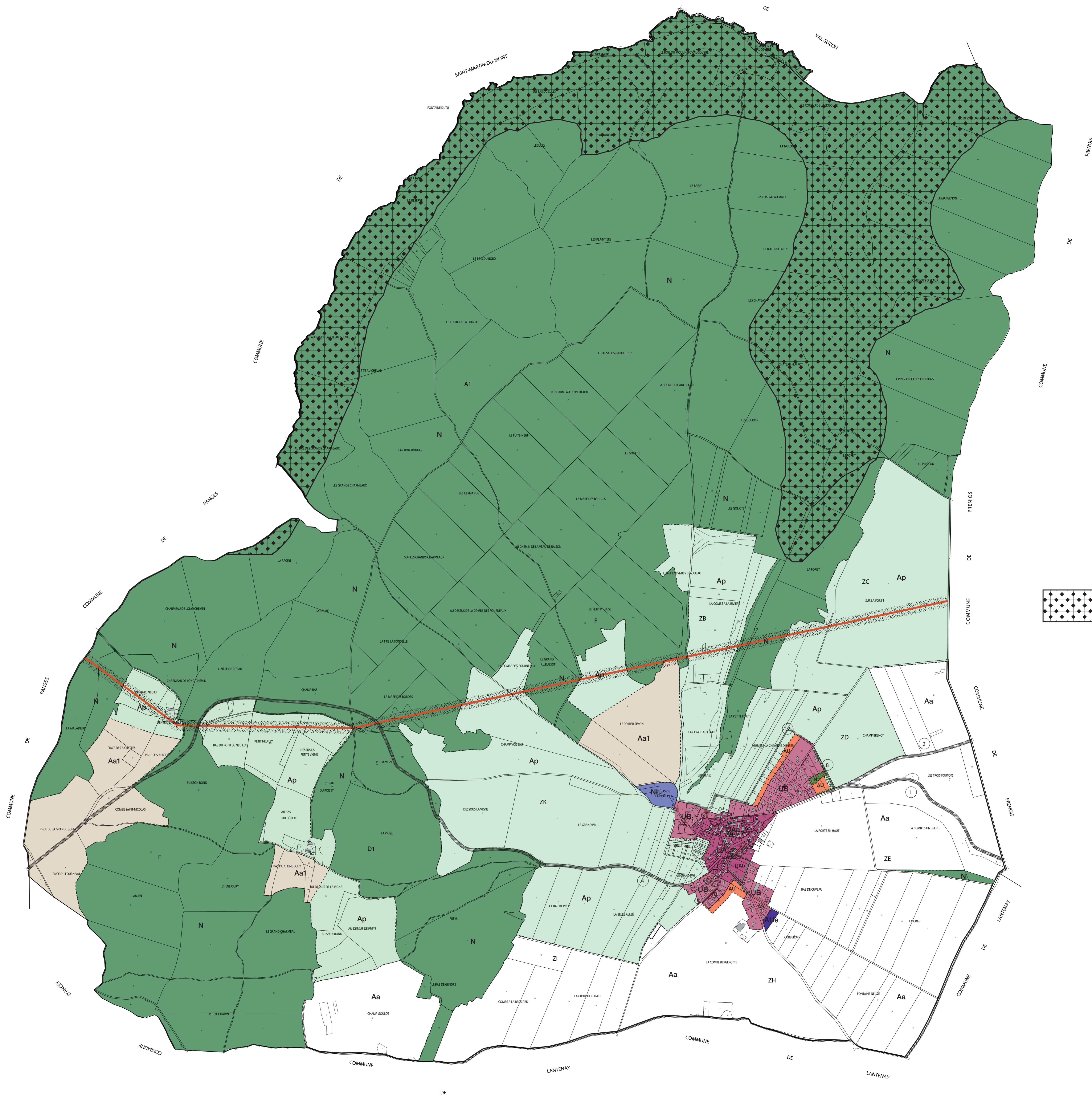
**Dénomination des zones :**

- UA** Zone urbaine village ancien
- UB** Zone urbaine 1970-2010
- AU** Zone d'urbanisation future
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle



- Alignement d'arbres ou boisements à protéger, mettre en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Murs et murets à mettre à protéger, en valeur ou à requalifier au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Secteurs à mettre en valeur et à requalifier en vergers traditionnels hautes tiges pour motif d'ordre culturel (interface paysanne) et écologique (refuge de biodiversité) au titre de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Gazoduc : zone des Premiers Effets Létaux (PEL)**
- Emplacements réservés en milieu naturel
- Emplacements réservés en milieu urbain

Liste des emplacements réservés				
N° figurant sur le plan ci-contre	Zones ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaires	Longueur ou surfaces approximatives
1	Aa	Elargissement de la RD10	Conseil Général	921m sur 16m de large
2	Aa	Elargissement de la RD104	Conseil Général	609m sur 16m de large
3	Aa	Elargissement de la nouvelle RD104	Etat	2,8 ha
4	Au, Ap, N	Elargissement de la RD10	Conseil Général	4190m sur 16m de large
5	UB	Sécurisation de la voie	Commune	2,28 ans
6	UB	Liaison à la centrale de vergers et potagers du village	Commune	7,4 ans
7	Ap	Centure de vergers et potagers du village	Commune	413 m sur 16m de large
8	Ap	Centure de vergers et potagers du village	Commune	26,2 ans
9	Aa	Ligne à Grande Vitesse	Etat	9,8 ha
10	Aa	Création d'une voirie communale suite à la loi de l'opération LOV	Etat	37 ans
11	Aa, N	Ligne à Grande Vitesse	Etat	2,6 ha
12	Ap	Centure de vergers et potagers du village	Commune	42 ans
13	UB	Elargissement de voie	Commune	48 m <sup>2</sup>
14	UB	Elargissement de voie	Commune	26,2 ans
15	UB	Elargissement de voie	Commune	43 m <sup>2</sup>
16	UB	Elargissement de voie	Commune	18 m <sup>2</sup>
17	UB	Elargissement de voie	Commune	56 m <sup>2</sup>
18	UA	Elargissement de voie	Commune	84 m <sup>2</sup>
19	UA	Elargissement de voie	Commune	19 m <sup>2</sup>
20	UA	Elargissement de voie	Commune	26,2 ans
21	UB	Elargissement de voie	Commune	148 m <sup>2</sup>
22	UB	Elargissement de voie	Commune	100 m <sup>2</sup>



Périmètre Natura 2000